

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 novembre 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 4 081 906 rue Dupuis

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0051:

La demande de dérogation mineure 2024-0051 vise à :

Permettre la subdivision du lot 4 081 906 en deux lots distincts de 1 725.1 m² et 1 521.2 m², alors que la réglementation prescrit un minimum de 3 000 m² par terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 24 octobre 2024.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière